

Le Réseau "Sortir du nucléaire" est votre Réseau - Vous avez le droit de savoir

Par **Didier Anger**
Frédéric Boutet
Chantal Cuisnier
Stéphane Maimbourg
Véronique Marchandier
Pierre Péguin
Alain Rivat
Isabelle Taït

Administrateurs du Réseau "Sortir du nucléaire" jusqu'en février 2010

Nous nous devons de porter à votre connaissance les faits qui se sont déroulés au sein de l'administration et de la direction du Réseau Sortir du nucléaire depuis décembre 2009, jusqu'à l'AG du 6 et 7 février 2010 à Lyon. Ces faits ont gravement remis en cause le fonctionnement démocratique du Réseau dont vous êtes membres, et les fondements même de la lutte antinucléaire.

Début décembre, le Conseil d'Administration (CA) s'est trouvé mis devant le fait accompli suivant :

- 1/ Une lettre du directeur administratif Philippe Brousse décidant, sans concertation avec le CA, l'engagement d'une procédure "pouvant aller jusqu'au licenciement" du porte-parole Stéphane Lhomme.
- 2/ Une lettre des autres salariés posant un ultimatum de grève illimitée... si le CA entravait la procédure.
- 3/ Le sort de Stéphane Lhomme devait être "tranché" lors d'une simple réunion téléphonique le 9 décembre.

Résistant à la pression des salariés, et en l'absence de faute grave, la majorité du CA a rejeté le 3 janvier le licenciement de notre porte-parole. Tandis que la majorité des salariés se mettait en grève, le directeur administratif tentait le lendemain même d'imposer le licenciement, au mépris de la légitimité du CA-employeur. Une semaine plus tard, il menaçait le CA par lettre recommandée de mettre l'affaire devant les prud'hommes pour "remise en cause de ses prérogatives".

La majorité des salariés a poursuivi la grève durant le mois de janvier malgré la présence d'une médiatrice mandatée à leur demande. Des négociations, des recherches de solutions au quotidien, et des déplacements des membres du CA à Lyon eurent lieu pendant toute cette période mais les "revendications" des grévistes étaient irrecevables : demander des sanctions contre un autre salarié et la restriction de ses missions, cela ne relève pas de revendications professionnelles mais de la prise de pouvoir. Du coup, la situation est restée bloquée et, l'AG approchant, les salariés ont décidé de l'instrumentaliser pour avoir un CA à leur convenance. C'est inadmissible.

C'est pourtant ce qui s'est passé lors de l'AG des 6 et 7 février qui fut littéralement prise en otage, les salariés, le directeur administratif et la minorité du CA ayant dramatisé la situation à outrance :

- Par une mise en scène de la grève qui ne laissait supposer d'issue que dans la révocation du CA ,
- Par une alerte sur la situation financière du réseau, de la part des directeurs administratif et financier (confortée par un commissaire aux comptes) pour imposer le caractère "urgent" et "indispensable" de débarquer la majorité du CA, présentée comme responsable de cette situation,
- Par la main-mise sur la tribune, les débats, la rédaction des motions, et par l'utilisation de méthodes inqualifiables (censure sur l'accès au micro, empêchement physique de l'accès à la tribune)

C'est dans ces conditions que l'AG a voté la révocation du CA dans son ensemble (malgré les statuts qui prévoient un renouvellement annuel par tiers), et l'installation d'un CA provisoire dans des circonstances et modalités précipitées et pour le moins contestables : absence de listes des inscrits, attribution fantaisiste de

nombreuses procurations, ordre du jour non suivi (1), sans oublier une brusque augmentation du nombre d'adhésions juste avant l'AG.

La tentative de licenciement de Stéphane Lhomme, qui reste sur un "siège éjectable", et la révocation du CA cacheraient-elles en réalité une divergence stratégique et politique de fond (2) ? Nous sommes nombreux à le penser. Par ailleurs, face à une tentative de prise de pouvoir bureaucratique, il est indispensable de préserver l'organisation démocratique, décentralisée et non hiérarchisée qui a fait la force du Réseau jusqu'à aujourd'hui.

L'AG de juin 2010 devra élire un nouveau CA et juger du bilan du CA provisoire qui a été élu sur une "feuille de route" technique. Un processus démocratique, clairement défini et ne pouvant souffrir aucune contestation, doit désormais être mis en oeuvre dans le Réseau Sortir du nucléaire. C'est pourquoi nous vous invitons de toute urgence à signer la proposition en annexe afin qu'elle soit en vigueur lors de la prochaine AG en juin 2010.

Si vous êtes d'accord avec cette proposition de scrutin, merci de nous le faire savoir sur reseau.democratie@free.fr

Didier Anger
Frédéric Boutet
Chantal Cuisnier
Stéphane Maimbourg
Véronique Marchandier
Pierre Péguin
Alain Rivat
Isabelle Taitt

Administrateurs du Réseau "Sortir du nucléaire" jusqu'en février 2010

(1) En particulier : l'assemblée générale exceptionnelle, qui était régulièrement convoquée et devait se tenir le 7 février à 10h, n'a pas eu lieu. or, elle devait entre autre permettre d'adopter des mesures visant à protéger le Réseau, comme l'impossibilité pour un représentant d'une autre association nationale de se faire élire au CA du Réseau (problème de double porte-parolat)

(2) Le conflit a éclaté juste avant Copenhague à propos de la signature par le Réseau de l'appel "Ultimatum climatique", adressé à Sarkozy, et qui "oublie" de préciser qu'il ne faut pas utiliser le nucléaire sous prétexte de protéger le climat. La majorité du CA et Stéphane Lhomme ont pris clairement position contre la signature de ce texte, contrairement aux autres salariés et à une minorité du CA. Il est d'ailleurs à noter que, lors de l'AG de février, une motion a tranché le débat et nous a donné raison en rejetant la signature par le Réseau de tout texte sur le climat qui ne condamne pas explicitement le nucléaire.

Dans le Réseau, certains veulent privilégier la lutte contre le changement climatique au détriment de la lutte contre le nucléaire. Mme Lauvergeon a déclaré à l'Assemblée Nationale le 9 décembre 2009 : "Dans les années soixante-dix, le mouvement écolo s'est développé à partir de sa lutte antinucléaire, mais je pense qu'une scission interviendra sous peu entre les écolos "canal historique", qui resteront antinucléaires jusqu'à la fin des temps, et les écolos modernes qui vont finir par reconnaître que le nucléaire fait partie des solutions." La prophétie de Mme Lauvergeon serait-elle en marche jusque dans le Réseau ?

Proposition pour un scrutin démocratique dans le Réseau "Sortir du nucléaire"

Dans le cadre de la période provisoire en cours, suite à la crise interne et dans le but d'éviter toute contestation possible, un nouveau mode de scrutin doit être mis en place pour être en vigueur dès la prochaine élection prévue en juin 2010.

A ce jour :

- un administrateur n'est élu sur aucune orientation ou positionnement, il se présente juste devant l'assemblée, en expliquant d'où il vient et quelle association il représente. Il est nécessaire que les administrateurs soient enfin élus sur des orientations, sur un programme.
- sur 870 associations membres du Réseau, et environ 500 à jour de cotisation, quelques dizaines seulement sont présentes et décident pour tout le monde. Cela laisse la place à des manœuvres indignes comme ce fut le cas en février 2010. Ces méthodes d'un autre temps, qui ont permis le renversement du CA en bafouant les statuts, doivent disparaître.

Ce que nous proposons :

Il faut mettre en place pour l'élection de juin 2010 d'un système comparable à ce qui existe dans diverses grandes organisations démocratiques.

Ainsi, ce scrutin :

- doit se faire sur la base de textes d'orientations défendus par des listes de candidats.
- doit comprendre un vote par correspondance (*) complété à l'AG par les présents qui n'auraient pas voté par correspondance. Le dépouillement a ainsi lieu lors de l'AG comme d'habitude.

Auparavant, une commission électorale pluraliste (et comprenant des personnes extérieures) doit être mise en place afin de vérifier la sincérité de la liste des associations adhérentes, et en particulier d'expliquer :

- la brutale augmentation, juste avant l'AG de février 2010, du nombre des associations adhérentes
- le nombre surprenant de procurations utilisées lors de cette AG

Pour éviter toute suspicion légitime, il est indispensable de réserver le droit de vote aux adhérents de l'année n-1 (en l'occurrence 2009) comme cela se fait dans la plupart des grandes organisations démocratiques. Ce mode de scrutin démocratique et transparent est compatible avec les statuts actuels et peut donc être en vigueur dès juin 2010. A défaut, le "putsch" de février 2010 sera malheureusement légitimé. Il est encore temps de refaire du Réseau une organisation démocratique.

() Les associations adhérentes reçoivent, avec les documents préparatoires de l'AG : les textes d'orientation et les listes de candidats, une enveloppe pour voter à mettre dans une enveloppe "T" adressée à une boîte postale au nom d'une personne neutre (avocat du Réseau, huissier, etc)*